Département du NORD Arrondissement d'AVESNES Ville de LANDRECIES

<u>Date de convocation :</u> Le 26 juin 2023

NOMBRE:

- de conseillers : 23

de présents : 17de votants : 21

N° d'inscription de l'acte soumis à l'obligation de transmission au Représentant de l'Etat : 41 2023

Secrétaire de Séance :

Mme Virginie SOIGNEUX

OBJET:

➤ Tarifs 2023 des locations de salle

Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits Le Maire

Le Maire :
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

 informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa date de réception en Souspréfecture.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBI MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 05/07/2023 Reçu en préfecture le 05/07/2023 Publié le

L'an deux mille vingt-trois, le lundi 3 juillet à Lib: 059-215903311-20230703-41 2023-DE légalement convoqué s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur François ERLEM, suite à la convocation qui lui a été faite cinq jours à l'avance

Etaient présents (17):

François ERLEM (Maire), Françoise DUPUITS, Fanny RICHARD, Charles BENJABEN, Valérie MAHIEU, Xavier LACAILLE, Virginie SOIGNEUX, Sandrine MERCIER, Sabine HENNEBERT, Audrey MONIER, Jean-Paul LANNOY, Romain POLLART, Stéphane SANSONE, Anne-Françoise MARECHAL, Jean-Marc DUMEIGE, Annick CORNELIS, Marie-Claire DELAIRE,

Ont donné pouvoir (4): Francis DUPIRE à Françoise DUPUITS, Sabine TROUILLET donne pouvoir à Virginie SOIGNEUX, Michaël DELATTRE donne pouvoir à François ERLEM, Jean-Philippe MICHEL donne pouvoir à Jean-Marc DUMEIGE

Excusés (2): François BLAT, Simon BRASSART

Il est proposé de fixer les tarifs pour les autres salles pouvant être louées :

Bâtiment	Journée	Semaine	Caution
Grands salons	192 €		238 €
Salle du conseil	39 €	152 €	238 €

Concernant le marché couvert :

- vin d'honneur (à partir de 16 h le samedi et un maximum de 2 locations par an : 239 €.
- caution : 239 €.

Concernant la location de l'espace polyvalent, les tarifs sont annexés à la présente note de synthèse.

Sur ces bases, le Conseil Municipal décide à l'unanimité

D'acter les tarifs 2023 des locations de salles communales